

## Déclaration en version française

### Déclaration des quantités de lait soumises aux cotisations obligatoires

Application de l'Arrêté Royal du 14 mars 2023 fixant les cotisations obligatoires à payer au Fonds Budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux, secteur lait.

Ce document doit être complété et **transmis au plus tard dans les 30 jours après la fin de la période concernée** par mail à [fonds.lait@health.fgov.be](mailto:fonds.lait@health.fgov.be) ou par poste à : SPF Santé Publique, Fonds budgétaire pour la Santé et la Qualité des Animaux et des Produits animaux, secteur lait , avenue Galilée 5 / 2, 1210 BRUXELLES.

IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR ET DU DÉCLARANT		PÉRIODE
Nom de l'entreprise :		<b>Facturation trimestrielle</b> (voir explications page suivante)
Adresse :		Trimestre : 1 / 2 / 3 / 4 (*)
Code postal et localité :		Année
Numéro d'agrément :		<b>OU</b>
Numéro d'entreprise :		<b>facturation annuelle</b> (*)
Le / la soussigné(e) _____ certifie que les données renseignées ci-dessous reprennent la <b>totalité du lait concerné par l'Arrêté Royal du 14 mars 2023</b> fixant les cotisations obligatoires à payer au Fonds Budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux, secteur lait.		
Fait le (date) :	Signature	

### DONNÉES SERVANT DE BASE POUR LE CALCUL DE LA COTISATION OBLIGATOIRE

Quantité de lait <b>ENTIER</b> collecté (en litres)		Remarques éventuelles :
Quantité de lait <b>ÉCRÉME</b> collecté (en litres)		

(\*) biffer la / les mention(s) inutile(s)

## Mode de facturation / Période

Les acheteurs qui achètent **plus de 3.000.000 litres de lait par an** doivent soumettre leur **relevé trimestriel** au plus tard à cet effet :

Période	Date limite
01/04/202X au 30/06/202X	31/07/202X
01/07/202X au 30/09/202X	31/10/202X
01/10/202X au 31/12/202X	31/01/202X +1
01/01/202X +1 au 31/03/202X +1	30/04/202X +1

Les acheteurs qui achètent annuellement un **maximum de 3.000.000 litres de lait par an** doivent soumettre leur **déclaration annuelle** au plus tard avant :

Période	Date limite
01/04/202X -1 au 31/03/202X	30/04/202X

**Veillez introduire une seule déclaration par période et au plus tard pour la date indiquée svp. Merci**